

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX (CAGP)

255 rue Martha Desrumaux – CS 6003  
24000 PERIGUEUX  
-----

## DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet :** vente ; SCI DU CHATEAU D'EAU ; parcelle B1375 ; 2 535 m<sup>2</sup> ; ZAE Maurinas; EGLISE-NEUVE-DE-VERGT ; 30 420€ HT.

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

**Vu** la délibération DD2020-035 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération « Le Grand Périgueux » (dite CAGP) possède un terrain zoné UY (« zone urbaine et urbanisable à vocation d'activités artisanales, industrielles, d'entrepôt, d'activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle et de commerce de détails ») dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

**Considérant que** la SCI du château d'eau, ou toute autre société substituable, gérée par Romain CAPPADONA, souhaite acquérir une parcelle pour la construction d'un bâtiment d'activité artisanale d'agencement et de menuiserie bois (la société Arcam Bois) ;

**Considérant que** le Pôle d'Evaluation Domanial de la Direction Régionale des Finances Publiques, par un avis en date du 7 mai 2025, évalue la valeur vénale du bien 9€ HT/m<sup>2</sup> ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de vendre la parcelle B1375, d'une superficie de 2 535 m<sup>2</sup>, à la SCI DU CHATEAU D'EAU, au prix de 30 420€ HT ;

**Article 2<sup>ème</sup>** : de désigner Maître Gwenaëlle MURET, notaire au sein de la SELARL LOPEZ-LABADIE à Vergt, pour assister la CAGP et pour tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 02 SEP. 2025

Affiché le

02 SEP. 2025

Le Président,

Jacques AUZOU

